

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 septembre 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

850 Rue de la plage

Objet de la demande de dérogation mineure 2022-0051:

La demande de dérogation mineure 2022-0051 vise à permettre la subdivision du lot 4 400 018 pour en faire un nouveau lot de 2 279 mètres carrés, alors que la réglementation stipule un minimum de 3 000 m² ou de 3 500 m² dans les deux zones chevauchant le lot en question.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 23 août 2022.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière